

Session budgétaire
du 19 novembre 1954.

Le dix neuf novembre mil neuf cent cinquante quatre, à onze heures, le conseil municipal, de la Commune de Combrès, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Louis Allary, Maire.

Présents: M^{rs} Allary, Ferrat, Philippeau, Campot, Mazière, Viollet, Faure, Trajule, Brauchot, Fichou.

Absents: M^r Lhaumier.

Le conseil municipal vote le Budget Primitif de 1955 qui se monte tant en dépenses qu'en recettes à la somme de: 1.260.000 francs.

Augmentation du loyer du presbytère.

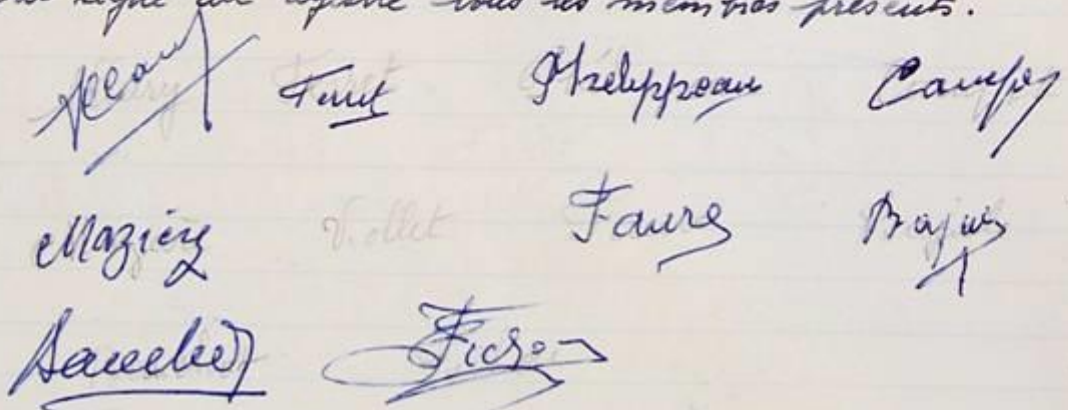
Le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer le montant du loyer du presbytère à 6.200 francs par an, les impôts et assurances du bâtiment seront en plus à la charge du presbiter. Il s'élèvent à une somme de 5.800 francs.

Les dispositions prendront effet à partir du 1^{er} janvier 1955.

Indemnité annuelle au Conducteur de chantier.

Le conseil municipal, à l'unanimité vote une indemnité annuelle de 3.000 francs au Conducteur de chantier, chargé de la surveillance des chemins de la commune.

Fait et délibéré en Mairie le jour mois et an susdits.
Est signé au registre tous les membres présents.



 Allary Ferrat Philippeau Campot
 Mazière Viollet Faure Trajule
 Brauchot Fichou

approuvé le
29-12-54.